

Préavis de la Municipalité n° 18/2011-2016
Eclairage public – Patrimoine administratif – Crédit Cadre 2013-2016

Rapport de la commission du Conseil Communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal

La commission chargée de l'étude du préavis n° 18/2011-2016 s'est réunie le mardi 13 novembre 2012 à 19h00.

Elle était composée des membres suivants :

Madame	Dorothee Noirat	ROLC
Messieurs	Anton Zysset	CDC
	Jacques Battilotti	CDC
	Bernard Blondel	CDC
	Yves Besson	PS
	Pascal Gruffel	ROLC – président-rapporteur
Excusé	Pierre-Alain Pulfer	ROLC

Madame Nathalie Jatton, municipale, Messieurs Francis Toledano, chef du service « Infrastructures et Travaux » et Jean-Claude Streuli, chef de la voirie étaient également présents.

Etant donné l'absence de Monsieur Pulfer, président provisoire, monsieur Gruffel a été nommé président à l'unanimité des membres présents.

Résumé du préavis

La municipalité, dans le cadre de la mise en application de la législation en vigueur, demande l'octroi d'un crédit cadre de Fr. 483'000.- destiné à la rénovation, au renouvellement et aux compléments des installations d'éclairage public pour la période 2013-2016.

Ce préavis s'inscrit dans la continuité du préavis 46-2008 « Demande d'un crédit cadre destiné à la rénovation, au renouvellement et aux compléments des installations d'éclairage public pour la période 2008-2011 »

Le présent préavis couvre les interventions de rénovation, de renouvellement et de compléments des installations d'éclairage public courantes, mais n'inclut pas les installations faisant partie de travaux plus importants ; celles-ci seront incluses dans les préavis spécifiques. Le contrat de maintenance des installations conclu avec SIE SA ne fait pas partie de ce préavis. Les travaux prévus dans ce préavis doivent permettre de continuer à améliorer la sécurité des piétons et des véhicules ainsi que de poursuivre la modernisation de l'éclairage public existant.

Les travaux ont été planifiés en fonction de la planification connue des travaux des autres services, ceci afin de minimiser les coûts et les inconvénients liés aux interventions sur la voie publique.

Le choix des moyens d'éclairage sera effectué afin de répondre aux normes en vigueur qui varient suivant le type de route : les moyens d'éclairage ne seront pas les mêmes pour une route à fort trafic ou pour un chemin privé. Lors du choix des moyens d'éclairage, une attention

particulière sera portée à l'aspect énergétique et l'abaissement nocturne de l'intensité d'éclairage est intégré dans ce préavis.

Pour ce genre de travaux, l'utilisation d'un crédit cadre permet une meilleure planification comptable et logistique.

Discussion

Pour 2013, la différence de Fr. 25'000.- entre le plan d'investissement et le crédit cadre est due au report d'interventions prévues en 2012 qui n'ont pas pu être effectuées et qui le seront en 2013.

Etant donné l'évolution rapide de la technologie dans le domaine de l'éclairage, le choix définitifs du type d'éclairage pour l'ensemble des travaux prévus dans ce préavis n'est pas définitif. La technologie LED n'ayant pas encore fait ses preuves dans le long terme et les pièces de rechange étant encore onéreuses, par exemple environ Fr. 2000.- pour une platine LED, son utilisation ne sera pas généralisée dans un premier temps. Par contre, les nouvelles installations, même si elles ne sont pas équipées de LED, seront compatibles avec cette technologie.

L'éclairage du chemin de la Colice et de la route comprise entre le giratoire du Cimetière et la Colice permettra de sécuriser le trajet des piétons se rendant de l'arrêt TL du 18 à la Colice. Les entreprises localisées au chemin de la Colice réclament cet éclairage depuis 2008.

L'intervention aux chemins des Cèdres et de la Cure est prévue en 2014 afin de synchroniser les travaux avec ceux du service des eaux.

Certains chemins qui sont fréquemment utilisés par des piétons ne bénéficient par d'éclairage public, le chemin des Uttins par exemple : l'éclairage public sera installé simultanément à la réalisation de trottoirs sur ces chemins.

Commentaire de la commission

Aux yeux de la commission, le crédit cadre est parfaitement adapté aux travaux d'amélioration et d'extension de l'éclairage public. Il permet en effet d'anticiper et de planifier les dépenses et l'exécution de ces travaux à moyen terme.

Conclusion de la commission :

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la commission chargée d'étudier le préavis municipal 18/2011-2016, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, d'adopter les conclusions du présent préavis.

Crissier, le 23 novembre 2012



Pascal Gruffel